

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 3 NOVEMBRE 2020 À 20 H 00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Absent :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Invitée :

- Madame Valerie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 118 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2), le gouvernement peut déclarer un état d'urgence sanitaire dans tout ou partie du territoire québécois lorsqu'une menace grave à la santé de la population, réelle ou imminente, exige l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 de cette loi pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU QUE cette pandémie constitue une menace réelle grave à la santé de la population qui exige l'application immédiate de certaines mesures prévues à l'article 123 de cette loi ;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 119 de cette loi, l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement vaut pour une période maximale de dix jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé pour d'autres périodes maximales de dix jours ou, avec l'assentiment de l'Assemblée nationale, pour des périodes maximales de 30 jours ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 121 de cette loi, la déclaration d'état d'urgence sanitaire et tout renouvellement entrent en vigueur dès qu'ils sont exprimés ;

ATTENDU QU'au cours de l'état d'urgence sanitaire, malgré toute disposition contraire, le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux si elle a été habilitée, peut, sans délai et sans formalité, prendre l'une des mesures prévues aux paragraphes 1° à 8° du premier alinéa de l'article 123 de cette loi pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020 par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020 par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre 2020 par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020 et jusqu'au 18 novembre 2020 par le décret numéro 1168-2020 du 11 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE, par les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 223-2020 du 24 mars 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 496-2020 du 29 avril 2020, 500-2020 du 1er mai 2020, 505-2020 du 6 mai 2020, 530-2020 du 19 mai 2020, 539-2020 et 540-2020 du 20 mai 2020, 543-2020 du 22 mai 2020, 566-2020 du 27 mai 2020, 588-2020 du 3 juin 2020, 615-2020 du 10 juin 2020, 651-2020 du 17 juin 2020, 689-2020 du 25 juin 2020, 708-2020 du 30 juin 2020, 788-2020 du 8 juillet 2020, 810-2020 du 15 juillet 2020, 813-2020 du 22 juillet 2020, 817-2020 du 5 août 2020, 885-2020 du 19 août 2020, 913-2020 du 26 août 2020, 943-2020 du 9 septembre 2020, 947-2020 du 11 septembre 2020, 964-2020 du 21 septembre 2020, 1020-2020 du 30 septembre 2020, 1039-2020 du 7 octobre 2020 et 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

ATTENDU QUE, par les arrêtés numéros 2020-003 du 14 mars 2020, 2020-004 du 15 mars 2020, 2020-005 du 17 mars 2020, 2020-006 du 19 mars 2020, 2020-007 du 21 mars 2020, 2020-008 du 22 mars 2020, 2020-009 du 23 mars 2020, 2020-010 du 27 mars 2020, 2020-011 du 28 mars 2020, 2020-012 du 30 mars 2020, 2020-013 du 1er avril 2020, 2020-014 du 2 avril 2020, 2020-015 du 4 avril 2020, 2020-016 du 7 avril 2020, 2020-017 du 8 avril 2020, 2020-018 du 9 avril 2020, 2020-019 et 2020-020 du 10 avril 2020, 2020-021 du 14 avril 2020, 2020-022 du 15 avril 2020, 2020-023 du 17 avril 2020, 2020-025 du 19 avril 2020, 2020-026 du 20 avril 2020, 2020-027 du 22 avril 2020, 2020-028 du 25 avril 2020, 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-030 du 29 avril 2020, 2020-031 du 3 mai 2020, 2020-032 du 5 mai 2020, 2020-033 du 7 mai 2020, 2020-034 du 9 mai 2020, 2020-035 du 10 mai 2020, 2020-037 du 14 mai 2020, 2020-038 du 15 mai 2020, 2020-039 du 22 mai 2020, 2020-041 du 30 mai 2020, 2020-042 du 4 juin 2020, 2020-043 du 6 juin 2020, 2020-044 du 12 juin 2020, 2020-045 du 17 juin 2020, 2020-047 du 19 juin 2020, 2020-048 du 26 juin 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020, 2020-050 du 7 juillet 2020, 2020-051 du 10 juillet 2020, 2020-052 du 19 juillet 2020, 2020-053 du 1er août 2020, 2020-055 du 6 août 2020, 2020-058 du 17 août 2020, 2020-059 du 26 août 2020, 2020-060 du 28 août 2020, 2020-061 du 1er septembre 2020, 2020-062 du 4 septembre 2020, 2020-063 du 11 septembre 2020, 2020-064 du 17 septembre 2020, 2020-066 du 18 septembre 2020, 2020-067 du 19 septembre 2020, 2020-068 du 20 septembre 2020, 2020-069 du 22 septembre 2020, 2020-072 du 25 septembre 2020, 2020-074 et 2020-075 du 2 octobre 2020, 2020-076 du 5 octobre 2020, 2020-077 du 8 octobre 2020, 2020-078 du 10 octobre 2020, 2020-079 du 15 octobre 2020, 2020-080 du 21 octobre 2020, 2020-081 du 22 octobre 2020, 2020-082 du 25 octobre 2020, 2020-084 du 27 octobre 2020, 2020-085 du 28 octobre 2020, 2020-086 du 1er novembre 2020, 2020-087 du 4 novembre 2020, 2020-088 du 9 novembre 2020, 2020-090 du 11 novembre 2020, 2020-091 du 13 novembre 2020 et 2020-093 du 17 novembre 2020, le ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'état d'urgence sanitaire pour une période de huit jours;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE l'état d'urgence sanitaire soit renouvelé jusqu'au 25 novembre 2020;

QUE les mesures prévues par les décrets numéros 177-2020 du 13 mars 2020, 222-2020 du 20 mars 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 505-2020 du 6 mai 2020, 566-2020 du 27 mai 2020, 615-2020 du 10 juin 2020, 651-2020 du 17 juin 2020, 689-2020 du 25 juin 2020, 810-2020 du 15 juillet 2020, 813-2020 du 22 juillet 2020, 817-2020 du 5 août 2020, 885-2020 du 19 août 2020, 913-2020 du 26 août 2020, 943-2020 du 9 septembre 2020, 947-2020 du 11 septembre 2020, 964-2020 du 21 septembre 2020, 1020-2020 du 30 septembre 2020, 1039-2020 du 7 octobre 2020 et 1145-2020 du 28 octobre 2020 et par les arrêtés numéros 2020-004 du 15 mars 2020, 2020-007 du 21 mars 2020, 2020-008 du 22 mars 2020, 2020-013 du 1er avril 2020, 2020-014 du 2 avril 2020, 2020-015 du 4 avril 2020, 2020-016 du 7 avril 2020, 2020-017 du 8 avril 2020, 2020-019 et 2020-020 du 10 avril 2020, 2020-022 du 15 avril 2020, 2020-023 du 17 avril 2020, 2020-026 du 20 avril 2020, 2020-027 du 22 avril 2020, 2020-028 du 25 avril 2020, 2020-029 du 26 avril 2020, 2020-030 du 29 avril 2020, 2020-031 du 3 mai 2020, 2020-032 du 5 mai 2020, 2020-033 du 7 mai 2020, 2020-034 du 9 mai 2020, 2020-035 du 10 mai 2020, 2020-037 du 14 mai 2020, 2020-038 du 15 mai 2020, 2020-039 du 22 mai 2020, 2020-041 du 30 mai 2020, 2020-042 du 4 juin 2020, 2020-043 du 6 juin 2020, 2020-044 du 12 juin 2020, 2020-045 du 17 juin 2020, 2020-047 du 19 juin 2020, 2020-048 du 26 juin 2020, 2020-049 du 4 juillet 2020, 2020-050 du 7 juillet 2020, 2020-051 du 10 juillet 2020, 2020-058 du 17 août 2020, 2020-059 du 26 août 2020, 2020-060 du 28 août 2020, 2020-061 du 1er septembre 2020, 2020-062 du 4 septembre 2020, 2020-063 du 11 septembre 2020, 2020-064 du 17 septembre 2020, 2020-067 du 19 septembre 2020, 2020-069 du 22 septembre 2020, 2020-074 du 2 octobre 2020, 2020-076 du 5 octobre 2020, 2020-078 du 10 octobre 2020, 2020-079 du 15 octobre 2020, 2020-080 du 21 octobre 2020, 2020-081 du 22 octobre 2020, 2020-084 du 27 octobre 2020, 2020-085 du 28 octobre 2020, 2020-086 du 1er novembre 2020, 2020-087 du 4 novembre 2020, 2020-088 du 9 novembre 2020, 2020-090 du 11 novembre 2020, 2020-091 du 13 novembre 2020 et 2020-093 du 17 novembre 2020, sauf dans la mesure où elles ont été modifiées par ces décrets ou ces arrêtés, continuent de s'appliquer jusqu'au 25 novembre 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit habilité à prendre toute mesure prévue aux paragraphes 1° à 8° du premier alinéa de l'article 123 de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2).

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue et que les membres du

conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance et que le public est autorisé dans la mesure où la distanciation est possible ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé, appuyé et résolu unanimement : Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue en salle et que le public est autorisé dans la mesure où la distanciation est possible ;

## **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h10.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
  - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
  - a. Bibliothèque
  - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
  - c. Régie de la gestion des déchets
  - d. Régionalisation de l'aréna
  - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
  - a. Résolution pour approuver la soumission pour le déneigement des immeubles de la municipalité
  - b. Résolution pour approuver une demande de subvention à la Société d'Histoire et de Généalogie Lévrard-Becquets
  - c. Résolution pour approuver la dépense de rechargement en gravier sur la route d'en haut
  - d. Résolution pour l'achat du module Sygem permis
  - e. Contrat d'arrosage pour les araignées
14. Demandes
  - a. Résolution pour signature à l'achat de la bande de terrain le long de l'école
  - b. Résolution pour mandater les procureurs Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L.,
  - c. Résolution pour approuver le choix de l'entrepreneur pour les travaux au 219, Principale et nommer les signataires du contrat et présence aux réunions de chantier.
15. Affaires courantes
  - a. Liste des permis
16. Affaires nouvelles
  - a. Résolution panneaux
  - b. Résolution Arpenteur
17. Règlements
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Rés.2301-11-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉE**

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Rés.2302-11-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 06 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Comme le conseil a lieu sans public, il a été annoncé sur Facebook et le site internet de la municipalité que les citoyens pouvaient poser des questions à l'avance en communiquant avec le bureau municipal.

Aucune question

## **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 06 octobre 2020 et résume les communications ayant un intérêt public.

## **7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

- Rénovation cadastrale en préparation
- Dossier Biblio en cours
- Travail sur le dossier de l'échange de terrain
- Achat d'une résidence pour non-paiement de taxes
- Formation budget Infotech
- Tests de bornes-fontaines faits

## **8. RAPPORT DU MAIRE**

- Signature de l'entente avec le refuge pour les chiens
- Participation à la vente de non-paiement de taxes
- Choix du coup de cœur du maire pour la bibliothèque

## **9. RAPPORT DES COMITÉS**

### **a. Bibliothèque**

- Plusieurs animations en octobre ont été annulées dû au fait que notre région est passée en zone rouge à la mi-octobre dans le contexte de la Covid-19.
- La bibliothèque demeure ouverte, mais les usagers n'ont pas accès aux rayons de livres, ils peuvent réserver des livres et passer les chercher ou encore bénéficier de la livraison à domicile.
- Par contre, la bibliothèque a conclu une entente d'animation avec les écoles primaires de Ste-Cécile et Saint-Pierre (jusqu'en décembre) pour offrir des animations de Yoga-Lire dans les classes dans le respect des mesures sanitaires exigées (ces animations sont subventionnées par la subvention de la Fondation Alcoa).
- Notre bénévole Yvette fait un travail colossal concernant l'achat de livres jeunesse, nous avons une multitude de magnifiques nouveautés jeunesse (toujours subventionné par la Fondation Alcoa).
- La bibliothèque a reçu un montant de 400\$ des Chevaliers de Colomb pour l'achat de livre animé et d'un présentoir à nouveauté.
- Nous avons également fait une demande d'aide financière à la Fondation Raymond-Beaudet au montant de 200\$ (nous pouvons présenter une demande de ce montant aux deux ans) pour l'achat de livre québécois pour adulte.

### ***Projet biblio***

- Nous avons reçu la confirmation officielle de la subvention du RÉCIM au montant de 131 250\$.
- En novembre, il est donc prévu d'adopter une résolution pour octroyer le contrat à l'entrepreneur, de signer ce contrat, d'avoir une réunion de démarrage et par la suite de débiter les travaux. Mario a pratiquement terminé de sortir tout ce qui était demandé avant le début des travaux.
- Nous avons également eu la confirmation que notre candidature pour les Fonds accessibilités n'a pas été retenu en raison du grand nombre de demandes reçues (nous avons présenté une demande de subvention pour la somme de 27 552\$).

### **b. Comité culturel de la MRC de Bécancour**

- Rencontre le 10 octobre
- Une demande a été faite pour engager un stagiaire.
- Trois projets vont être financés
- Prochaine rencontre le 10 décembre

### **c. Régie de la gestion des déchets**

- En 2021, il y aura quatre collectes d'encombrantes dans l'année
- Prochaine réunion le 24 novembre

### **d. Régionalisation de l'aréna**

- L'aréna est fermé jusqu'à nouvel ordre.
- Les sommes versées par les municipalités seront conservées pour l'entretien futur.

### **e. Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard**

Activités organisées en commun avec la bibliothèque

## **10. COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.2303-11-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de **54 551.82 \$**

Fournisseurs	Description	Montant
Huot	Matériel antigel bornes incendie	139.29 \$
Hélène Lambert	Ménage octobre 2020	112.00 \$
Le Sagittaire	Fourniture de bureau	297.92 \$
Sogetel	Téléphone bureau, biblio et Internet salle Éric-Côté	336.64 \$
Eurofins environnex	Analyses d'eau	110.96 \$
Fonds d'information	Avis de mutation	15.00 \$
Les ent. D. Michel	Entretien gazon	4 425.00 \$
CRSBP	Reliure	94.82 \$
Carole Salvail	Permis septembre	180.00 \$
Renaut Bray	Achat livres	339.42 \$
Postes Canada	Envois Info-Cécilois et timbres	187.71 \$
La capitale	Assurance santé septembre	1 446.74 \$
Hydro Québec	Électricité	143.26 \$
Simon Brunelle	Frais de déplacement	80.00 \$
RIGIDBNY	Ordures novembre et décembre	4 370.00 \$
Moisson Mauricie	Subvention 2020	154.00 \$
Ministre des Finances	Quote-part police 2e versement	16 554.00 \$
Béton Crête	Béton de remblais	2 075.30 \$
Buro pro Citation	Achat livres	1 601.32 \$
Excavation Denis Demers	Heures de pelle fossé	4 098.41 \$
Infotech	Formation budget	178.21 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Station de chloration	3 339.97 \$
Pavage Veilleux	Projet face au numéro 388, rue principale	1 868.34 \$
MRC de Bécancour	Fibre optique et dépôt de rôle	347.99 \$
Mario Demers	Achat manchons	18.77 \$
Groupe Ultima	Assurance 2021	9 803.00 \$
Bell mobilité	Remplacement téléphone	45.99 \$
Rabais campus	Achat de revues	34.85 \$
Patricia Blanchette Notaire	Frais achat du 219, principale	885.10 \$
Mini excavation FB	Préparation asphalte	275.94 \$
Technoscience Mauricie	Animation	394.00 \$
Jocelyne et Christian Houle	Entente pour les chiens	137.97 \$
Marie-Ève Laquerre	Animation yoga.	459.90 \$
<b>Total</b>		<b>54 551.82 \$</b>

**ADOPTÉE**

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

#### 11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.2304-11-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 6 018.90 \$ dont 5 123.27 \$ en salaires.

Fournisseurs	Description	Montant
Mario Demers	Allocation de dépenses de camion+ achat	532.50 \$
Salaire	Salaire net septembre 2020	5 123.27 \$
Horizon arpenteurs	Remboursement location de salle	290.00 \$
Bell mobilité	Cellulaire octobre	48.25 \$
Poste Canada	Info-Cécilois	24.88 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>6 018.90 \$</b>

**ADOPTÉE**

#### 12. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Permis	15.00 \$
Assurance Amélie Hardy Demers	962.14 \$
Taxes 2019-2020	5 942.66 \$
Médaille Chien	4.00 \$
Taxes de Bienvenue	1 439.48 \$
Opérateur d'eau potable	254.50 \$
Bac de recyclage et vidange	190.00 \$
Redevance carrière et sablière	1 869.72 \$
Remboursement FDT	13 750.00 \$
Trop-perçu Industrielle Alliance	324.96 \$
Vente d'items Caisse Desjardins	60.00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>25 122.42 \$</b>
<b>Taxes à recevoir</b>	<b>10 269.00 \$</b>

### 13. DÉPENSES À APPROUVER

- a. Résolution pour approuver la soumission pour le déneigement des immeubles de la municipalité

Rés.2305-11-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour le déneigement des entrées des bâtiments municipaux, des bornes-fontaines, de la salle multifonctionnelle, de la station de pompage, du terrain de la tour Sogetel et de la rue près de l'école à Mme Hélène Paquin de Ste-Cécile-de-Lévrard pour la somme de cinq mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars (5795.00\$).

**ADOPTÉE**

- b. Résolution pour approuver une demande de subvention à la Société d'Histoire et de Généalogie Lévrard-Becquets

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire et de Généalogie Lévrard-Becquet a fait parvenir une demande d'aide financière afin de maintenir les services et activités, de développer de façon plus dynamique leur centre de documentation et permettre d'accroître son développement ;

CONSIDÉRANT QUE la SHGLB collabore présentement à la réalisation d'un projet d'histoire du territoire de la seigneurie, depuis les premiers occupants jusqu'à notre époque ;

Rés.2306-11-20

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'octroyer une aide financière au montant 100,00 \$.

**ADOPTÉE**

- c. Résolution pour approuver la dépense de rechargement en gravier sur la route d'en haut

CONSIDÉRANT QUE le PAVL a été bonifié de dix mille dollars pour 2020;

CONSIDÉRANT QUE la gravelle manque sur le chemin de la route d'en haut;

Rés.2307-11-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser Excavation Denis Demers de recharger la route d'en haut en gravelle à hauteur de 10 000.00 \$

**ADOPTÉE**

- d. Résolution pour l'achat du module permis du logiciel SYGEM

CONSIDÉRANT QUE le module permis du logiciel SYGEM d'Infotech est un outil performant pour le processus de permis du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les processus d'élaboration de permis évoluent et que le permis papier est obsolète;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard aura un nouvel inspecteur en bâtiment au 1<sup>er</sup> avril 2021;

Rés.2308-11-20

Il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'achat du module permis de SYGEM au cout de deux mille neuf cent cinquante dollars (2 950.00 \$) plus taxes, le module de transmission à l'évaluateur au cout sept cent cinquante dollars (750.00 \$) plus taxes ainsi que l'ajout d'un poste au contrat de service pour la somme de quatre cent cinquante dollars (450\$) par année plus taxes.

**ADOPTÉE**

e. **Offre de renouvellement pour l'arrosage contre les araignées**

CONSIDÉRANT que l'entreprise CHC a déjà fait l'arrosage de pesticides contre les araignées en 2020 avec des produits respectueux de l'environnement à la salle Éric Côté ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise CHC nous propose un contrat de renouvellement pour deux arrosages avec un rabais de 15 %, soit 195.47\$ au lieu de 229.95 \$ si nous réservons leurs services avant le 30 novembre 2020.

Rés. 2309-11-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents de réserver les services de CHC pour l'arrosage de la salle Éric Côté pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

**14. DEMANDES**

a. **Résolution pour signature à l'achat de la bande de terrain le long de l'école**

CONSIDÉRANT QUE les démarches pour la vente du terrain de monsieur Bernard Demers le long de l'école sont entamées ;

CONSIDÉRANT que madame Valérie Giguière, directrice générale par intérim et monsieur Simon Brunelle, maire, sont actuellement les personnes responsables à la municipalité ;

Rés.2310-11-20

IL EST **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser madame Valérie Giguière et monsieur Simon Brunelle à signer les documents relatifs à l'achat du terrain le long de la clôture de l'école.

**ADOPTÉE**

b. **Résolution pour mandater les procureurs Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L.,**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 243, rue principale a été acheté par la municipalité pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est occupé par un tiers;

CONSIDÉRANT QUE des procédures vont être entamées afin de libérer l'immeuble;

Rés.2311-11-20

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et APPROUVÉ à l'unanimité par les conseillers présents de mandater les procureurs Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L., afin d'entreprendre tous les recours nécessaires pour obtenir l'expulsion de l'occupant de la résidence sise au 243, rue Principale.

**ADOPTÉE**

c. **Résolution pour approuver le choix de l'entrepreneur pour les travaux au 219, Principale**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Levesque construction inc., sise au 475, rue des Caneton, Québec, Québec a produit la soumission au plus bas prix;

CONSIDÉRANT QUE le montant du projet s'élève à quatre cent cinquante-deux mille dollars (452 000,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes vont assister aux réunions de chantier;

CONSIDÉRANT que madame Valérie Giguière, directrice générale par intérim et monsieur Simon Brunelle, maire, sont actuellement les personnes responsables à la municipalité ;

Rés.2312-11-20

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et APPROUVÉ à l'unanimité par les conseillers présents de :

- **Mandater** l'Entreprise Levesque Construction INC. pour faire les travaux de rénovation du 219, rue principale ;

- **Nommer** Mesdames Amélie Hardy Demers et Josiane Trottier pour assister aux réunions de chantier ;
- **Nommer** les conseillers messieurs Pierre Carignan, Sébastien Lemay, Jean-Marie Dionne et Pierre-Luc Blanchet pour assister aux réunions de chantier, un seul des conseillers sera présent à chaque réunion ;
- **D'autoriser** madame Valérie Giguère et monsieur Simon Brunelle à signer les documents relatifs aux ententes avec les ministères et le contrat de rénovation ;

**ADOPTÉE**

**15. AFFAIRES COURANTES**

**a. Liste des permis**

Un permis a été délivré en octobre

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Vaillancourt, arpenteur géomètre, a rédigé la description technique et dessiné les plans du terrain adjacent à l'école ;

Rés.2313-11-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et APPROUVÉ à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser le paiement de cinq cent soixante-dix-sept dollars et 75 cents (577.75 \$) pour les honoraires de services professionnels

**ADOPTÉE**

**17. RÈGLEMENTS**

Pas de règlement

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.2314-11-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21 h 00.

---

Simon Brunelle, maire

---

Valérie Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim